



Conseil de quartier La Chapelle - Marx Dormoy « Le quartier La Chapelle – Marx Dormoy : quel avenir ? La tranquillité publique et les futurs aménagements » Jeudi 16 novembre – École élémentaire Torcy

Mot d'accueil et présentation du déroulé de la réunion publique

Cette rencontre publique a été préparée par plusieurs membres de l'équipe d'animation du Conseil de quartier au sein d'un groupe de travail. Trois d'entre eux animent la réunion de ce jeudi 16 novembre : William Astre, Sylvie Fouillet et Jean-Michel Almeida. Près de 160 personnes ont participé à cette rencontre : nous les remercions de leur participation.

William A. rappelle l'ordre du jour prévu pour cette rencontre, les intervenants présents ainsi que le déroulé envisagé : tout d'abord des questions posées par les animateurs aux intervenants afin que ceux-ci puissent présenter des premiers éléments d'informations aux habitants présents, puis des échanges avec la salle sur les deux thématiques.

Des feuilles de signalement ont été disposées sur toutes les chaises afin de permettre aux habitants de faire remonter des problématiques individuelles qu'ils rencontreraient ou des sujets qui n'entreraient pas dans le cadre de l'ordre du jour fixé.

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie de votre quartier ? N'hésitez pas à contacter le service démocratie locale de la Mairie du 18^{ème} : cq18@paris.fr

Ordre du jour

- Introduction et présentation du déroulé de la réunion (**2 minutes**)
- Les nouveaux aménagements urbains à venir sur le quartier (**30 minutes**)
(Les projets « Promenade urbaine » et « Oasis urbaine »)
- Les questions relatives à la tranquillité publique et échanges avec la salle (**1h30**)

Vous pouvez retrouver en annexe à ce compte-rendu les présentations projetées durant la réunion par nos intervenants.

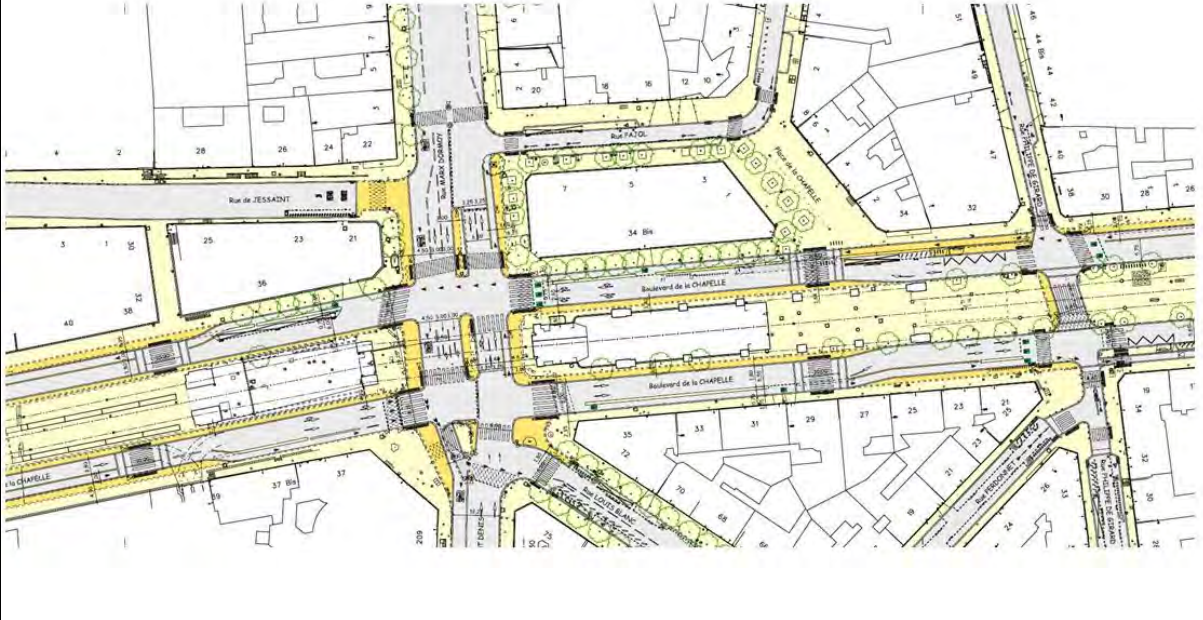
1) Les aménagements urbains futurs sur le quartier : la Promenade urbaine et l'Oasis urbaine

A) Le projet de « Promenade urbaine »

Les services du Secrétariat Général de la Ville de Paris sont présents ce soir : Ludovic Piron de la Mission préfiguration, aménagement, valorisation et expérimentation de l'espace public (PAVEX) et Cécile Lagache et Mehand Meziani de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD).

Il est rappelé que toutes les informations (historique et explications du projet, présentations projetées en réunions publiques, comptes rendus, etc.) sur le projet de « Promenade urbaine » peuvent être trouvées sur www.paris.fr/promenade-urbaine et www.civiline.net/. La prochaine réunion publique se tiendra le **jeudi 21 décembre au Point Éphémère**. La « Promenade urbaine » est un projet de reconquête et de réappropriation par le piéton de l'espace public, et notamment du terre-plein central du boulevard de la Chapelle avec un élargissement des trottoirs latéraux, le tout couplé à une réduction souhaitée de la circulation automobile.

Plan du projet – secteur Chapelle / Marx Dormoy

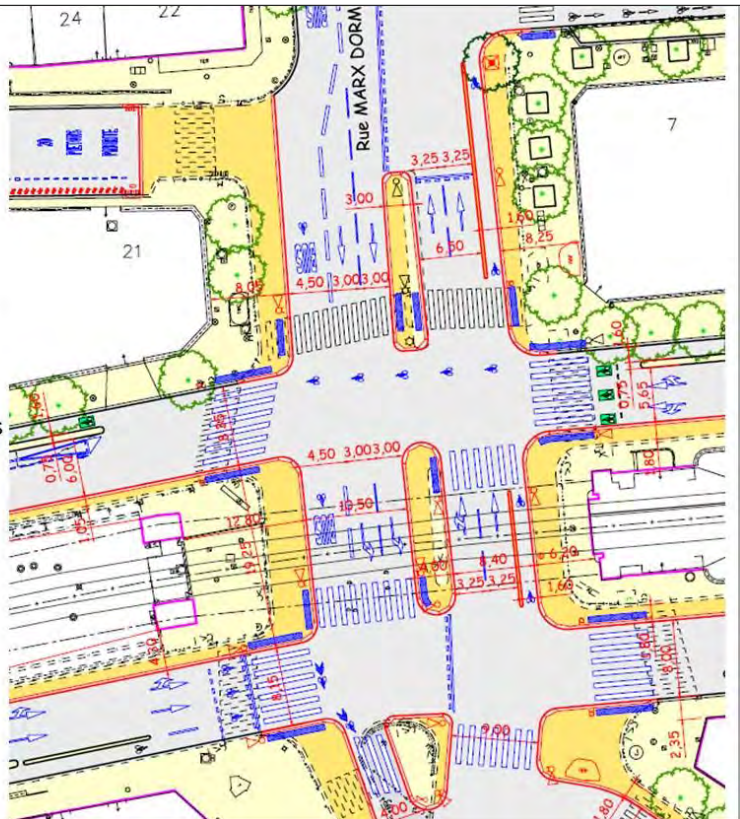


Un zoom est fait le secteur de La Chapelle afin de présenter les pistes envisagées afin de fluidifier et de sécuriser la circulation piétonne et à vélo.

Zoom : La Chapelle

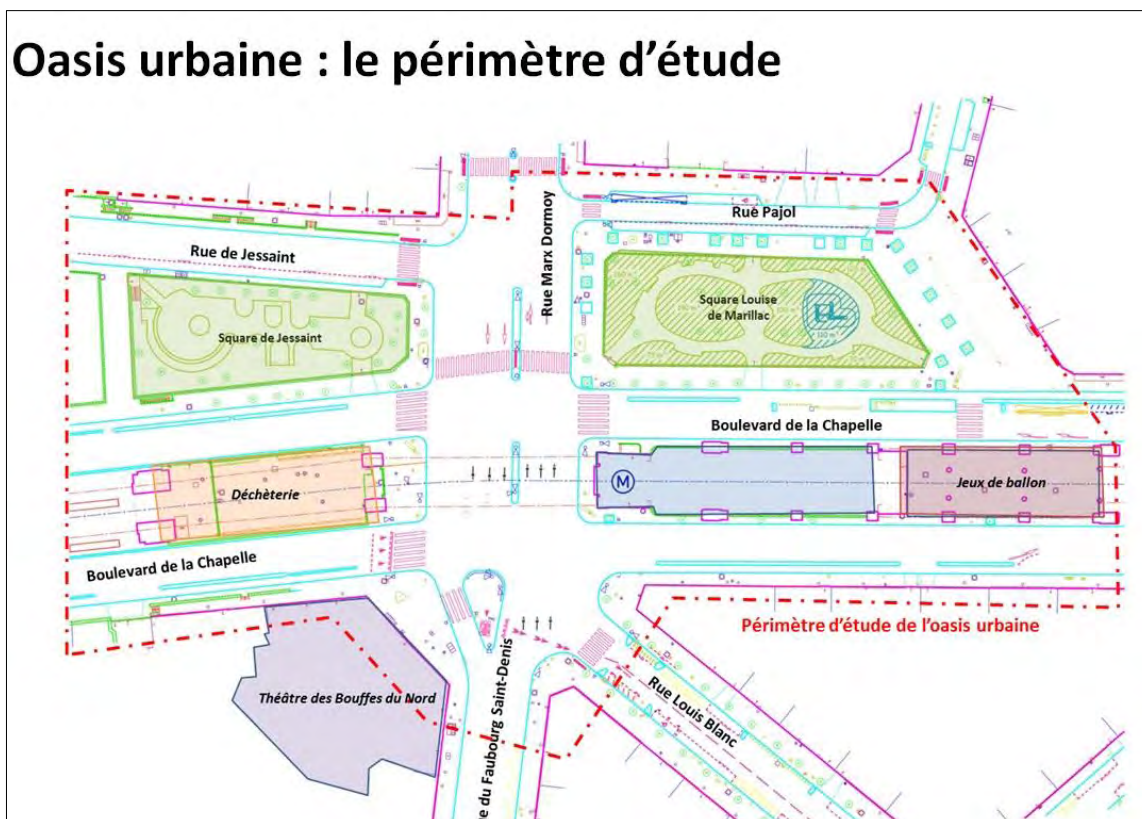
Carrefour fluidifié et sécurisé pour piétons et cyclistes :

- Moins de files de circulation
- Élargissements des passages piétons
- Création de 4 passages piétons
- Sécurisation des cyclistes en axe N-S
- Élargissement des trottoirs
- Kiosque journaux à repositionner (2 possibilités)



Ce projet s'accompagne de la modernisation de l'éclairage public sous le viaduc, point qui sera présenté lors de la réunion publique du 21 décembre. L'espace sous le viaduc a vocation à être rendu au public, avec des espaces de circulation mais aussi des espaces de jeux, d'agriculture urbaine, des espaces sportifs, culturels, etc. Les intervenants insistent sur le fait que beaucoup d'espaces verts sont prévus.

B) Le projet « Oasis urbaine » (voté au budget participatif)

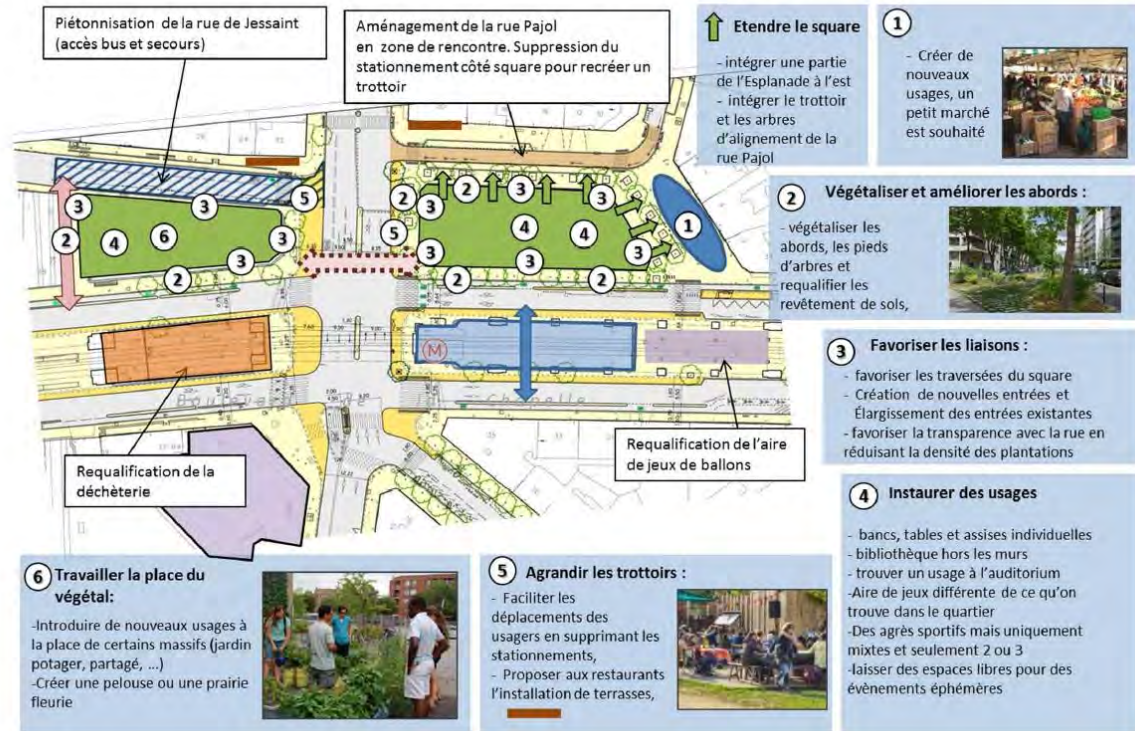


Le projet d'Oasis urbaine est en réflexion autour d'un budget de 1,5 millions d'euros suite à son vote au budget participatif 2016. L'idée générale est aujourd'hui d'imaginer un espace végétalisé de part et d'autre de la rue Marx Dormoy. Les réflexions ont beaucoup porté sur le square Louise de Marillac avec une reconfiguration de l'ensemble du carrefour et du square de Jessaint.

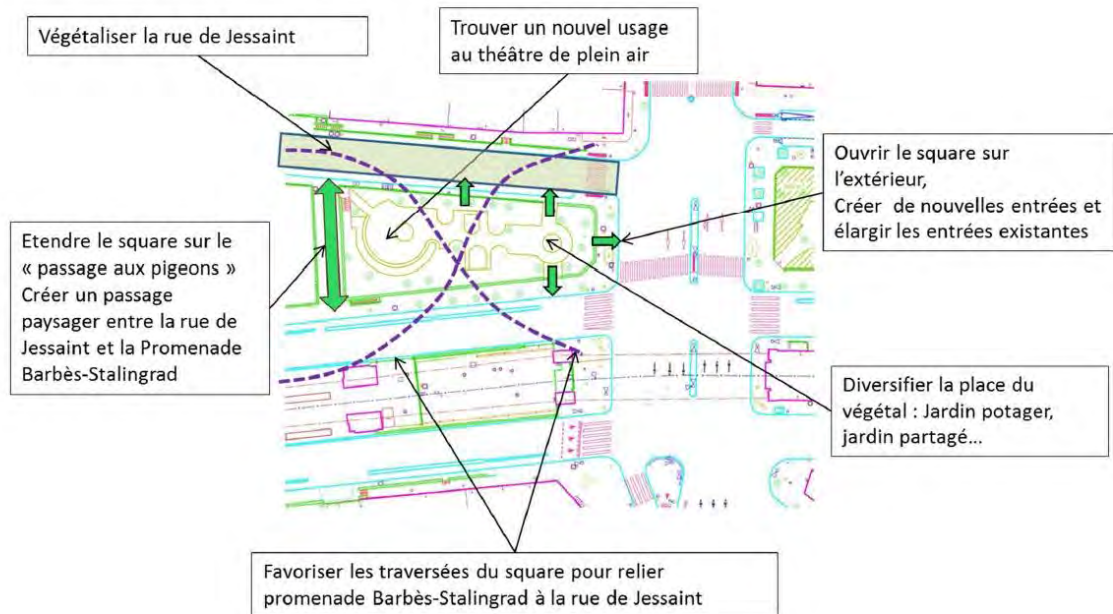
Les habitants porteurs du projet et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) ont échangé ensemble pour construire ce projet. Il s'agit de travailler sur la place du végétal dans ses différentes strates : des pelouses, un jardin partagé, des plantes, etc. ; afin de profiter de la verdure sur ces deux squares. À l'heure actuelle, différentes hypothèses imaginées par la DEVE sont : un jardin plus étendu à l'Est, avec un élargissement du trottoir rue Pajol, une végétalisation de la rue Jessaint, des pieds d'arbres sur le boulevard de la Chapelle¹. Il faut penser à une réappropriation des espaces intérieurs en travaillant sur les usages : espaces de convivialité, jeux, ludothèque,...complétés par la création de nouvelles entrées pour donner une meilleure accessibilité et plus d'usages à ces espaces, tout en conservant la clôture.

¹ Voir projections 3D en annexe.

Oasis urbaine : les orientations du projet



Oasis urbaine : Square de Jessaint les orientations paysagères



La DVD rappelle qu'il est important de garder une réflexion globale sur les deux squares en même temps pour donner sens à l'Oasis urbaine dans son ensemble. Les discussions sur le projet se poursuivent sous l'égide de la DEVE.

Enfin, que cela soit pour le projet de Promenade urbaine ou l'Oasis urbaine, les travaux sont contraints par ceux de la RATP qui ont lieu tous les 18 ans sur le viaduc (pour refaire la peinture anti corrosion de l'ouvrage). Ainsi, ces travaux doivent être pris en compte dans les aménagements à venir. Le calendrier des travaux de ces deux projets suivra le calendrier des travaux de la RATP : les travaux de voirie et d'espaces verts de la Promenade urbaine devraient commencer au printemps 2018 pour finir à la fin de l'été 2019.

Un habitant en salle prend la parole : il trouve ces projets coupés de la réalité du fait des mésusages actuels qui ont lieu à ces endroits et des difficultés que rencontrent les habitants (insécurité, présence de migrants, etc.). Par ailleurs, il souligne ses doutes quant la suppression du double sens de circulation envisagée comme une hypothèse rue Lépine.

Éric Lejoindre, Maire du 18^{ème} arrondissement, répond à cette interrogation en soulignant qu'il est convaincu que lorsqu'on travaille sur les aménagements urbains, on travaille aussi sur les usages (et donc à prévenir les mésusages). Selon lui, les personnes qui sont sur le quartier depuis plusieurs années ont pu faire ce constat de réappropriation de l'espace public par les aménagements urbains. Il rappelle cependant que la réalité dans laquelle le projet de la Promenade urbaine a été réfléchi fin 2013 n'était pas la même qu'aujourd'hui et que donc forcément il faut s'adapter et réfléchir constamment à adapter au mieux le projet à celle-ci.

2) Les questions relatives à la tranquillité publique

Jacques Rigon intervient en tant que commissaire du 2^{ème} district afin de présenter les actions menées par les forces de police et établir des éléments de bilan. Il coordonne toutes les actions entre les différents commissariats sur la zone.

Il commence par rappeler que durant sa carrière dans la police, il a pu constater que dans les quartiers difficiles, là où les pouvoirs publics ont réussi à changer le cours des choses, c'est en s'appuyant « sur deux jambes » : la police/justice d'une part et les actions de réaménagements urbains d'autre part.



Le Commissaire Rigon part du constat que plusieurs dispositifs prioritaires sont sur cette zone de Paris mais que le quartier La Chapelle – Marx Dormoy est justement à la jonction de ces dispositifs ce qui le rendait plus difficile à traiter. Il souligne qu'il y a eu une prise de conscience des limites de ces zones : le Préfet de police a demandé de lancer une opération forte sur ce quartier, notamment suite aux remontées des habitants.

Il est indiqué que sont mobilisés les moyens de deux commissariats sur deux bassins de vie. Désormais, la brigade de la Gare du Nord étend son action sur le quartier La Chapelle – Marx Dormoy. Il a été fait en sorte de coordonner les différentes actions : il s'agit de ne pas se concentrer que sur un quartier mais de couvrir de manière homogène un bassin de vie pour ne pas qu'il y ait de déplacements des problèmes à un autre endroit.

Régulièrement, les forces de police interviennent avec des opérations coups de poing surprises, notamment contre le trafic de cigarettes. Selon le Commissaire Rigon, il est aussi important d'utiliser des règles de police administratives autour des commerces qui entraînent des nuisances. Cela peut aller jusqu'à la fermeture temporaire d'un établissement, avec des opérations multiservices (inspection du travail, hygiène, urssaf, etc.).

Une partie importante du travail se concentre sur des actions qui « ne se voient pas » (dans le sens où ces actions n'ont pas lieu sur l'espace public) pour agir en profondeur sur les réseaux et non pas que sur la surface des choses. Ces actions de police s'accompagnent par une action de la Justice : il est important que l'action de la police soit relayée de manière forte au plan judiciaire. En septembre dernier, cela s'est traduit par la création du GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) Chapelle-Pajol. Le Commissaire souligne ainsi l'engagement fort du Procureur de la République de Paris : ce groupe de travail est mis en place pour relayer et obtenir devant la Justice des décisions plus lourdes adaptées à la situation que les habitants vivent au quotidien. Les éléments de contexte sont ainsi pris en compte auprès de la Justice, notamment en ce qui concerne la récidive.

La tendance est donc à la coordination des actions à l'échelle de tout un bassin de vie, composé de micros quartiers qui vivent ensembles et partagent un certain nombre de difficultés : aujourd'hui, il y a une fusion de l'ensemble des dispositifs prenant en compte l'ensemble du bassin de vie. Le boulevard de la Chapelle en est quelque part la colonne vertébrale. L'objectif est ainsi d'éviter les effets reports.


Par ailleurs, le Commissaire Rigon complète en mettant en avant l'intégration de renforts d'effectifs, avec par exemple la création de la Brigade « sauvette et contrefaçon » spécialisée sur ces questions. Il s'agit ici d'une force de frappe spécialisée qui se déplacera en civil et sera engagée dans une stratégie de judiciarisation. L'idée est de cibler les vendeurs à la sauvette réguliers qui ont été évincés déjà des dizaines de fois et sont des « têtes d'affiche » de la vente à la sauvette.

C'est ainsi une nouvelle zone englobant l'ensemble d'un bassin de vie qui est présenté aux habitants, le Commissaire précisant que les limites exactes de cette zone restent encore en cours de définition.


OPÉRATIONS SPÉCIALES		BILAN D'ACTION	
Opé. Anti-sauvettes de masse	87	Evictions sauvettes	56 353
Opé. Enlèvement « STPE »	151	PV Simplifiés	4 644
Opé. SLII (Immigration Irrégulière)	84	Interpellations de multi-réitérants	65
Opé. Trafic de Cigarettes	62	Saisies (en kg)	52 148
Opé. Contrôles de Commerces	15	Interpellations « E.S.I. »	503
Total des Opérations	394	Interpellations « Trafic de Cigarettes »	127
		Interpellations « Autres motifs »	1356
		Total des Interpellations	2 051
CONTRÔLES DES COMMERCES		VERBALISATIONS CIBLÉES	
Fermetures administratives	52	Stationnements gênants	8 571
Propositions en cours	27	Circulation	2 300
Total d'Opérations de Contrôle	15	Incivilités	17
		Total des Verbalisations	10 888

Un bilan chiffré des actions menées depuis le début de l'année est présenté aux habitants présents (voir ci-dessus), avec notamment une focale sur les 394 opérations coups de poing réalisée depuis le début de l'année.

Le Commissaire note qu'il faut un dialogue avec les habitants et leurs représentants. Lui-même reçoit une fois par mois différentes associations du quartier pour avoir un dialogue permanent avec elles. Qui mieux que les habitants sait ce qui se passe en bas de chez eux ? Les forces de police se nourrissent de cela et il est important de créer ce lien dans la durée. Il annonce la mise en place au sein du commissariat d'une cellule d'écoute et de signalements pour donner aux habitants la possibilité de faire remonter des choses par courriel et téléphone.



UN LIEN RENFORCÉ ET DES ÉCHANGES PLUS DIRECTS ET PLUS FLUIDES AVEC LES HABITANTS ET LEURS REPRÉSENTANTS



Une réunion mensuelle avec les représentants des associations.

Un dispositif d'écoute et d'échanges mis à la disposition de tous :

- Une Cellule d'Ecoute et de Traitement des Doléances (CETD)
Mail : ciat18-mpc@interieur.gouv.fr
- Une messagerie pour le recueil d'infos sur le phénomène des ventes à la sauvette
Mail : ciat18-sauvettes@interieur.gouv.fr

Une articulation opérationnelle Police / Mairie :

- Des échanges avec les deux Mairies
- Des actions conjointes ou coordonnées avec la DPSP

2^E DISTRICT DE POLICE DE PARIS

Enfin, le Commissaire Rigon rappelle les liens très étroits avec les Mairies des 18^e et 10^e arrondissements, soulignant qu'Éric Lejoindre a beaucoup pesé pour la création de ce nouveau dispositif prioritaire. De plus en plus se développe la coordination avec la DPSP (Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection) : il s'agit d'un partenariat avec la force municipale qui monte en puissance. L'objectif est d'être en capacité de mettre en action toutes les forces disponibles, y compris la RATP, les bailleurs sociaux et les copropriétés.

Le Commissaire général Yves Crespin, chef de la nouvelle SDLII (Sous-direction de la lutte contre l'immigration irrégulière) créée depuis mai 2017, intervient à son tour pour présenter les actions de sa sous-direction. Ils agissent autour de trois missions : le Département de lutte contre la criminalité organisée liée à l'immigration irrégulière (DCO), le Département de contrôle des flux migratoires (DCFM) et le Département des centres de rétention administrative de Paris (DCRA).

Monsieur Crespin indique que l'objectif est d'être présents trois fois par semaine sur La Chapelle – Marx Dormoy. Il rappelle les contraintes matérielles des actions de la SDLII : la logistique est importante sur les interpellations dans le cadre des opérations sur l'immigration irrégulière. Par ailleurs, les personnes qui sont en cours de demande d'asile ne peuvent être interpellées. Environ 1 personne sur 2 qui entre dans les centres de rétention administrative est renvoyée dans son pays d'origine. Les personnes interpellées pour la première fois ont 1 mois pour quitter le territoire français, ce n'est que passé cette première interpellation qu'il peut y avoir une procédure d'expulsion. Il y a un double phénomène : les personnes qui arrivent directement des pays du Sud mais aussi des personnes venant d'autres pays européens qui leur ont refusé l'asile politique.

Un aspect de leur action se concentre sur la lutte contre le travail illégal : beaucoup d'étrangers en situation irrégulière sont exploités dans le cadre du travail illégal, le patron ne payant par ailleurs pas de charges sociales. Des amendes de 20000 à 40000€ sont recouvrées par l'URSSAF. Concernant les vendeurs de cigarettes, le rôle de la SDLII est de remonter le plus haut possible dans le réseau des revendeurs.

LUTTE CONTRE LES VENTES À LA SAUVETTE

- Nature des saisies :

- 3 879 euros en numéraire
- 3 téléphones portables
- 1 342 paquets de cigarettes,
- 394 articles divers*

*Accessoires de téléphonie, sacs, foulards, chapeaux, cadenas, parapluies, etc.

DÉMANTÈLEMENT DE FILIÈRES

Focus sur les trafics de cigarettes

2016...

4 bandes organisées
 28 organisateurs ou complices
 (20 grossistes ou semi-grossistes)
 6 écrous et 15 CJ
 Saisies : 994 000 €, 1 260
 cartouches et
 1 tonne de tabac à chicha et à
 chiquer.

2017...

12 bandes organisées
 47 organisateurs ou complices
 (21 grossistes ou semi-grossistes)
 11 écrous et 23 CJ
 Saisies : 460 000 €, 2 voitures, 1
 scooter, 300 cartouches et 41 kg de
 tabac à chicha.

2^e DISTRICT DE POLICE DE PARIS

BILAN « PARIS - PETITE COURONNE » DEPUIS JANVIER 2017

- 49 réseaux criminels d'immigration démantelés
- 10 officines de fabrication de faux documents
- 151 organisateurs et complices dont 36 écrous
- 756 563 € en numéraire et comptes
- 10 biens immobiliers saisis
- 17 véhicules (2 ou 4 roues)

Montant total d'avoirs criminels déclarés

6 946 847 €

Contact : sdlii-bureau-com@interieur.gouv.fr
Préciser dans le sujet : « informations »

Le montant total des avoirs confisqués s'élève presque à 7 millions d'euros.

Échanges avec la salle :

Une habitante du 6 passage Ruelle souligne qu'on parle de bassin de vie, de micro-quartiers et qu'il fallait « travailler sur deux jambes » (Police/Justice et aménagements urbains) mais qu'il faudrait rajouter un troisième élément : le renforcement du tissu social. Par ailleurs, concernant les actions menées par la police, cette habitante constate les actions de police mais a l'impression que la Justice ne suit pas. Elle cite l'exemple des cambriolages faits par des mineurs sur le quartier. Elle se demande, quand 2000 arrestations sont faites, combien d'entre-elles sont relayées par la Justice. Enfin, selon elle, on a pu voir une accélération de la prise en compte de ces problématiques liées à la tranquillité publique à partir du moment où il y a eu une pétition relayée médiatiquement.

Réponse d'Éric Lejoindre, Maire du 18^{ème} : Il rappelle que le 18^{ème} est un arrondissement qui sollicite beaucoup le commissariat sur beaucoup de situations différentes. Le Maire tient à saluer les agents de la DPSP (Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection) qui se mobilisent depuis des années. Il souligne que les dispositifs mis en place sont en constante adaptation : si on fait le point dans six mois, les dispositifs auront encore évolué. Il y a une assez grande différence entre la sociologie des personnes qui vivent dans les immeubles d'habitation et beaucoup de ceux qui sont en effet sur l'espace public à certains endroits du quartier. Concernant le phénomène migratoire, Éric Lejoindre explique qu'il a fallu du temps pour en prendre conscience. Le Maire souligne que cette réalité s'est imposée à nous, d'ailleurs aussi aux autres pays européens, mais qu'à Paris elle s'est notamment concentrée dans le 18^e arrondissement.

Éric Lejoindre indique par ailleurs qu'il essaie de faire en sorte que l'Île-de-France et Paris ne soient pas le seul lieu d'accueil en France. Il faut que le flux de personnes à accueillir soit pris en charge plus tôt dans le pays à l'arrivée de ces personnes. Il rappelle qu'on ne demande pas l'asile dans une région ou dans une ville mais en France. Il espère avoir des bonnes nouvelles rapidement pour la prise en compte par l'État de cette crise migratoire à l'échelle nationale.

Réponse de Fabienne Alzabert, Commissaire centrale adjointe du 18^e : Les appels téléphoniques au 17 sont absolument indispensables, notamment dans le cadre de la lutte contre les cambriolages. Il y a des effectifs de la BAC (Brigade Anti Criminalité) à la fois en voiture et en moto, ces derniers pouvant intervenir très rapidement sur site. Concernant les mineurs, elle souligne travailler actuellement avec le parquet des mineurs de Paris, notamment dans le cadre du GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance). Il y a un suivi beaucoup plus important sur les mineurs mais elle précise que la réponse pénale n'est pas de son ressort.

Réponse de Jacques Rigon, commissaire du 2^{ème} district : Monsieur Rigon rappelle qu'il y a aussi une mobilisation de la Ville de Paris pour le placement en centre d'accueil ou en familles de ces mineurs. Par ailleurs, il y a aussi des mineurs qui sont mis en prison, même si on privilégie les placements en foyer. Il rappelle que certains sont des enfants en situation de danger aussi pour eux-mêmes.

Un habitant commence par remercier le Commissaire Rigon et souligne avoir l'impression qu'on tient compte pour la première fois depuis des années du ressenti et des problèmes des habitants. Approuvant le fait que la réponse ne peut être uniquement sécuritaire, cet habitant souhaite revenir sur la Promenade urbaine. Il énonce que cela fait un an qu'il demande qu'une véritable programmation architecturale soit mise en place et estime n'avoir aucune définition architecturale sur la qualité du projet et sur son intégration au projet de la RATP. Quelle place sera faite aux différents habitants et personnes qui vivent actuellement sur cet espace public ? (migrants, femmes, enfants..). Il manque selon lui une cohérence globale du fait qu'il n'y ait pas un architecte principal.

Réponse de Ludovic Piron (Mission PAVEX) : Le 21 décembre, c'est le projet d'infrastructure qui sera présenté. Le projet autour des usages, lui, continue et reste encore à définir. Il rappelle que l'on dispose encore d'un an, du fait des travaux de la RATP, pour y réfléchir. Tous les acteurs économiques et culturels ont été sollicités à ce sujet et leur réponse a été positive : il y aura bien une activité culturelle intégrée à cette Promenade urbaine. Il faut bien noter que le calendrier n'est pas le même sur les infrastructures et les usages.

Une habitante aimerait quant à elle aborder la problématique de la prostitution. Elle habite au 76 rue Marx Dormoy et s'interroge sur ce qui est fait pour régler cette problématique qui génère des souffrances à la fois pour les prostituées et pour les habitants. Par ailleurs, elle constate que les vendeurs à la sauvette cherchent des repaires pour s'installer à proximité de chez elle. Cette addition de problématiques est difficile à vivre.

Réponse de Fabienne Alzabert, Commissaire centrale adjointe du 18^e : Sur les vendeurs à la sauvette, il y aura concrètement 18 personnes qui vont travailler tous les jours de 10h à 21h en plusieurs groupes pour s'occuper de cette question. Cette brigade va s'occuper, en plus des ventes à la sauvette de masse, des vendeurs un peu éparpillés partout, pour lesquels jusqu'à présent il était compliqué d'intervenir. Sur les prostituées, il y a des secteurs particuliers où elles sont très nombreuses, notamment vers Château-Rouge : on y fait un travail très important. Dorénavant, avec l'évolution de la législation, on interpelle notamment les clients. On va relancer les effectifs et passer davantage sur le secteur Marx Dormoy. La Commissaire indique qu'ils en sont à plus de 200 procédures de délit d'achat sexuel depuis le début de l'année. Elle souligne aussi le travail qui est fait avec des associations pour aider les prostituées mineures, notamment les mineures nigérianes. Le but est aussi de protéger les prostituées mineures. Un travail important est fait sur les « appartements prostitutionnels » dans le cadre du démantèlement de réseaux. Le commissariat convoque les propriétaires d'appartements et leur fait un rappel à la loi en les avertissant qu'ils peuvent tomber sous le coup du proxénétisme. Ce dispositif est très porteur, car certains propriétaires n'étaient pas au courant de ce qui se passait dans leur appartement.

Un habitant s'interroge : Sur les projets d'aménagements urbains, on constate par exemple aux abords de l'îlot Caillié les enjeux d'avoir des commerces diversifiés d'une part, et les difficultés de circulation automobile d'autre part. Comment tenir compte des réalités telles qu'elles sont à très petite échelle ?

Une habitante de la rue Pajol demande ce qui va être fait concrètement pour mettre fin aux distributions sauvages de nourriture, distributions qui ont lieu par exemple vers la Place Toit et Joie ?

Réponse d'Éric Lejoindre, Maire du 18^{ème} : L'état de l'îlot Caillié est un peu mieux aujourd'hui avec des commerces plus qualitatifs mais effectivement la circulation automobile est compliquée. On en tient compte dans le plan de circulation global qui est réfléchi dans le cadre des aménagements de la Promenade urbaine et de l'Oasis urbaine.

Sur la question des distributions alimentaires, le Maire indique que c'est un problème majeur. La Mairie du 18^{ème} arrondissement s'est mobilisée sur cette question avec Gérald Briant (adjoint chargé des affaires sociales, de l'hébergement d'urgence et de la lutte contre les exclusions). Eric Lejoindre indique qu'avait été mis en place un lieu de distribution alimentaire digne et encadré, mais cela avait été suspendu le 17 août. L'opération a repris cette semaine avec les agréments des autorités. Il est donc dorénavant possible d'orienter les associations et les bénéficiaires de ces distributions alimentaires vers cet endroit situé à Porte de la Chapelle.

Pour autant, Eric Lejoindre rappelle qu'il n'est pas possible d'un point de vue légal d'interdire les distributions alimentaires (même « sauvages »), ni la Mairie ni la Préfecture de police n'en ont le droit. Cependant, à présent qu'il existe un endroit spécifique pour ces distributions alimentaires, les distributions sauvages devraient fortement diminuer. Un dialogue est établi avec certaines associations, moins avec d'autres. Il est aujourd'hui possible de distribuer ailleurs dans de bonnes conditions, il n'y a plus de raisons de le faire à des endroits qui impactent les riverains.

Des travaux sont en cours sur la placette Toit et Joie pour la faire évoluer. Eric Lejoindre indique enfin que la Mairie va continuer à travailler sur ces problématiques et aimerait saluer le travail des agents de la propreté à ce sujet. Il précise que l'organisation du travail des agents est en cours d'évolution, notamment pour avoir des passages dans l'après-midi et la soirée, même s'il sera toujours difficile de passer directement après les distributions alimentaires qui ont lieu très tard le soir.

Une habitante fait part de son ressenti : elle a honte pour la France quand elle voit des touristes étrangers arriver à l'Auberge de Jeunesse et être confrontés à la saleté de la rue Pajol.

Une habitante s'interroge sur les actions mises en place vis-à-vis des vendeurs de maïs au métro Marx Dormoy. Elle fait part de son sentiment d'abandon et souligne qu'elle ne peut plus entrer et sortir correctement du métro La Chapelle.

Une habitante pense que l'idée de mettre la rue Lépine à double sens n'est pas bonne et se demande si cette idée est déjà actée et figée. Elle estime que cette rue est l'un des rares havres de paix du quartier et qu'il faut le conserver. Cette habitante s'interroge aussi sur le fait de savoir si élargir les trottoirs, dans le cadre des réaménagements urbains, n'entraînera pas encore plus de ventes à la sauvette.

Un habitant s'interroge sur le fait que les policiers restent cantonnés dans leur camion. Il fait part du sentiment d'insécurité que ressent sa femme du fait de la concentration d'hommes sur la place de la Chapelle.

Un habitant questionne enfin les intervenants sur la présence de scooters roulant sur l'esplanade Nathalie Sarraute et sur le fait que les parcs et jardins soient souvent squattés et dégradés dans le quartier (par exemple le petit jardin rue du Département).

Réponse de Ludovic Piron (Mission PAVEX) : Il indique bien avoir reçu les emails des habitants de la rue Lepine quant à leurs craintes vis-à-vis d'une possible mise à double sens de circulation de leur rue. Ce n'est pas quelque chose de définitif : il ne s'agit que d'une hypothèse. Il rappelle que les études de comptages sur la circulation automobile sont toujours en cours. Quant à savoir s'il faut élargir les trottoirs, depuis 2014, c'est une thématique qui revient régulièrement à toutes les réunions publiques et ateliers de travail organisés comme un réel désir des habitants.

Réponse de Fabienne Alzabert, Commissaire centrale adjointe du 18^e : Les forces de police dans les camions sont des forces mobiles, CRS ou escadrons de gendarmerie, qui ne dépendent pas du commissariat du 18^e. Ce sont des forces supplétives qui peuvent venir de différents endroits de France. En fonction des forces mobiles, certaines sont plus habituées du terrain et du 18^e, d'autres compagnies n'ont pas l'habitude de travailler ici. La Commissaire indique donc qu'il faut les accompagner. Cela nécessite que des officiers, des gradés, des commissaires, soient présents. Elle indique que c'est une problématique dont ils ont conscience et sur laquelle ils travaillent. Ces forces mobiles que la Préfecture de police nous donne sont cependant une chance dont le 18^{ème} bénéficie particulièrement. Il est par exemple prévu que ce vendredi 17 novembre une opération soit menée avec une demi-compagnie en renfort.

Pour les rodéos sur l'esplanade Nathalie Sarraute, elle a conscience que c'est parfois compliqué durant l'été à cet endroit. Une opération a été menée mais c'est sensible. La police interpelle les contrevenants plutôt quand ils sont à l'arrêt afin que cela soit plus sécurisé pour tout le monde : les policiers, les riverains qui passerait à proximité et les interpellés eux-mêmes. Ils sont généralement verbalisés et les scooters confisqués.

Réponse de Jacques Rigon, Commissaire du 2^{ème} district : Il insiste sur le fait que les différentes forces de police et directions s'engagent sur la durée dans le quartier. Il est proposé de faire un bilan d'étape dans six mois devant le Conseil de Quartier pour rendre compte des actions engagées.

Réponse d'Éric Lejoindre, Maire du 18^{ème} : Le Maire indique qu'un travail est fait avec les responsables des collèges et les responsables du L.A.I (lieu d'accueil innovant) pour ces jeunes en scooter.

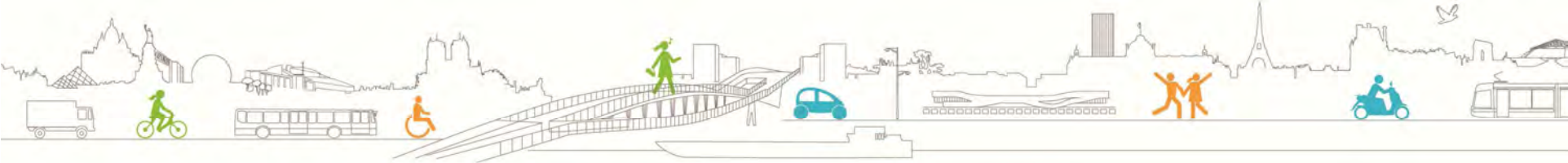
Éric Lejoindre conclue en saluant le travail de la police et du commissariat en les remerciant pour leur présence à ce Conseil de Quartier.



**Promenade urbaine
§
Oasis urbaine**



Conseil de Quartier La Chapelle – Marx Dormoy
16 novembre 2017



Se renseigner sur le projet

Deux pages web dédiées :

www.paris.fr/promenade-urbaine

www.civiline.net/

- L'historique et l'explication du projet
- Les présentations des réunions publiques avec les comptes rendus

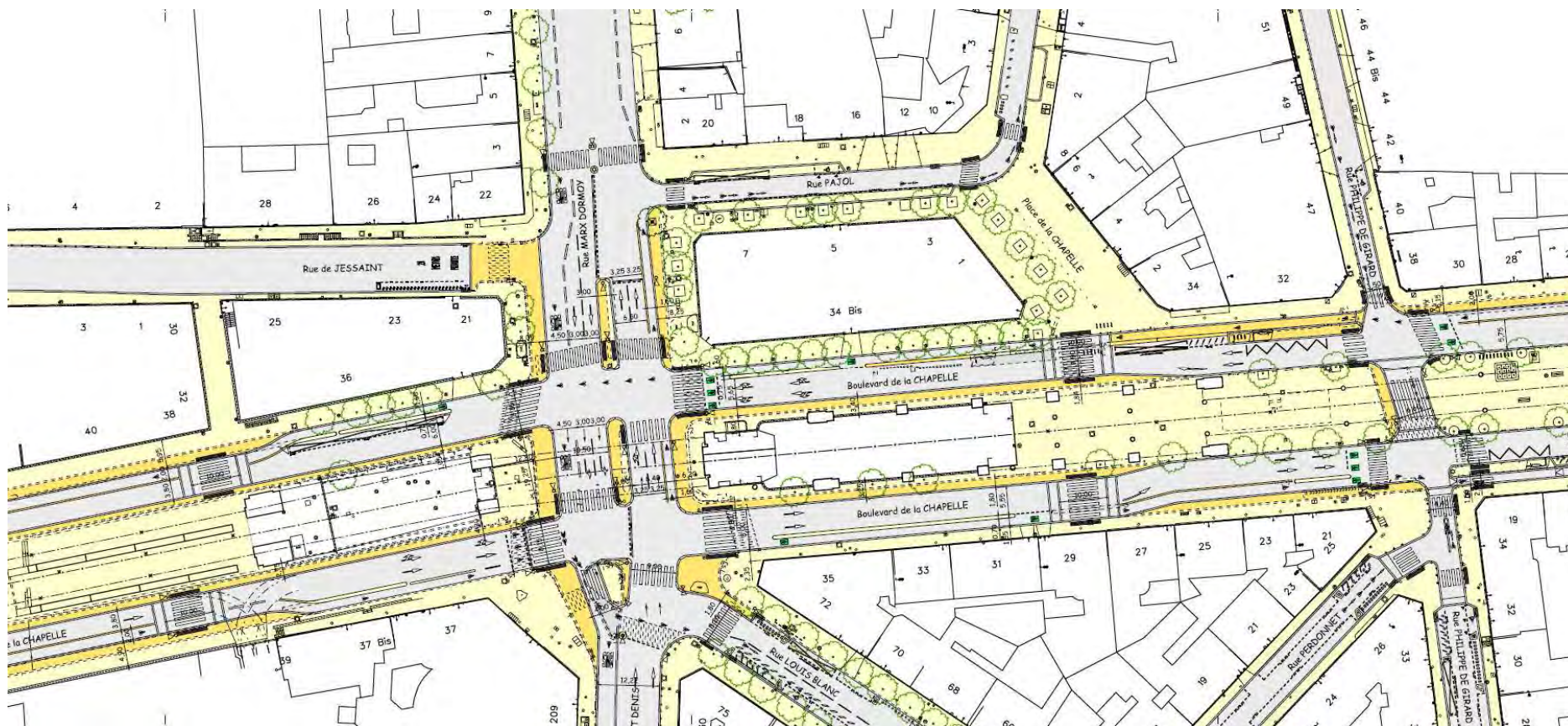
Une concertation riche depuis 2014 avec :

- des marches exploratoires,
- des ateliers,
- des animations par le collectif CivicLine,
- des réunions avec les associations,
- des réunions publiques

Prochaine réunion publique :
21/12 au point Éphémère



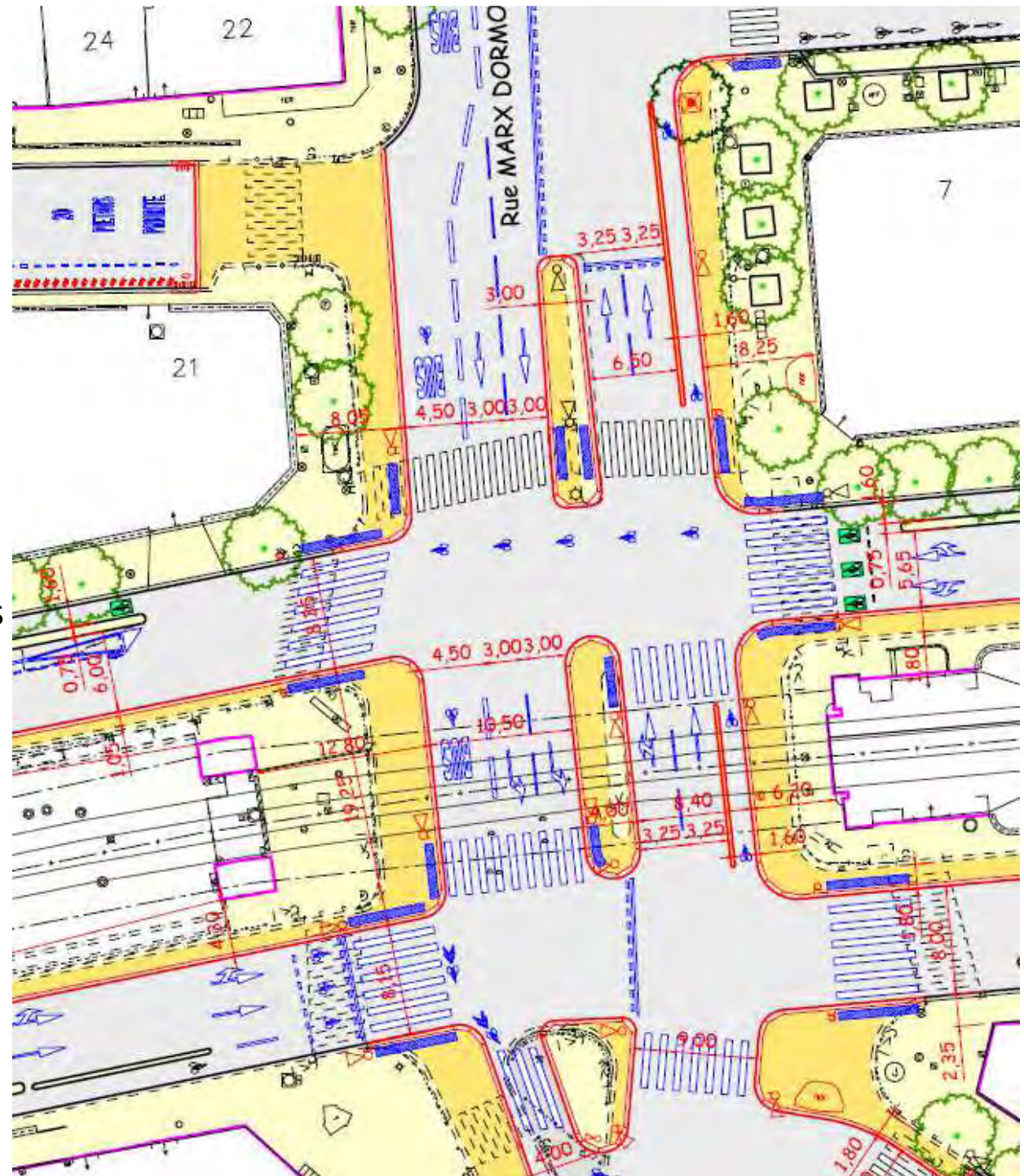
Plan du projet – secteur Chapelle / Marx Dormoy



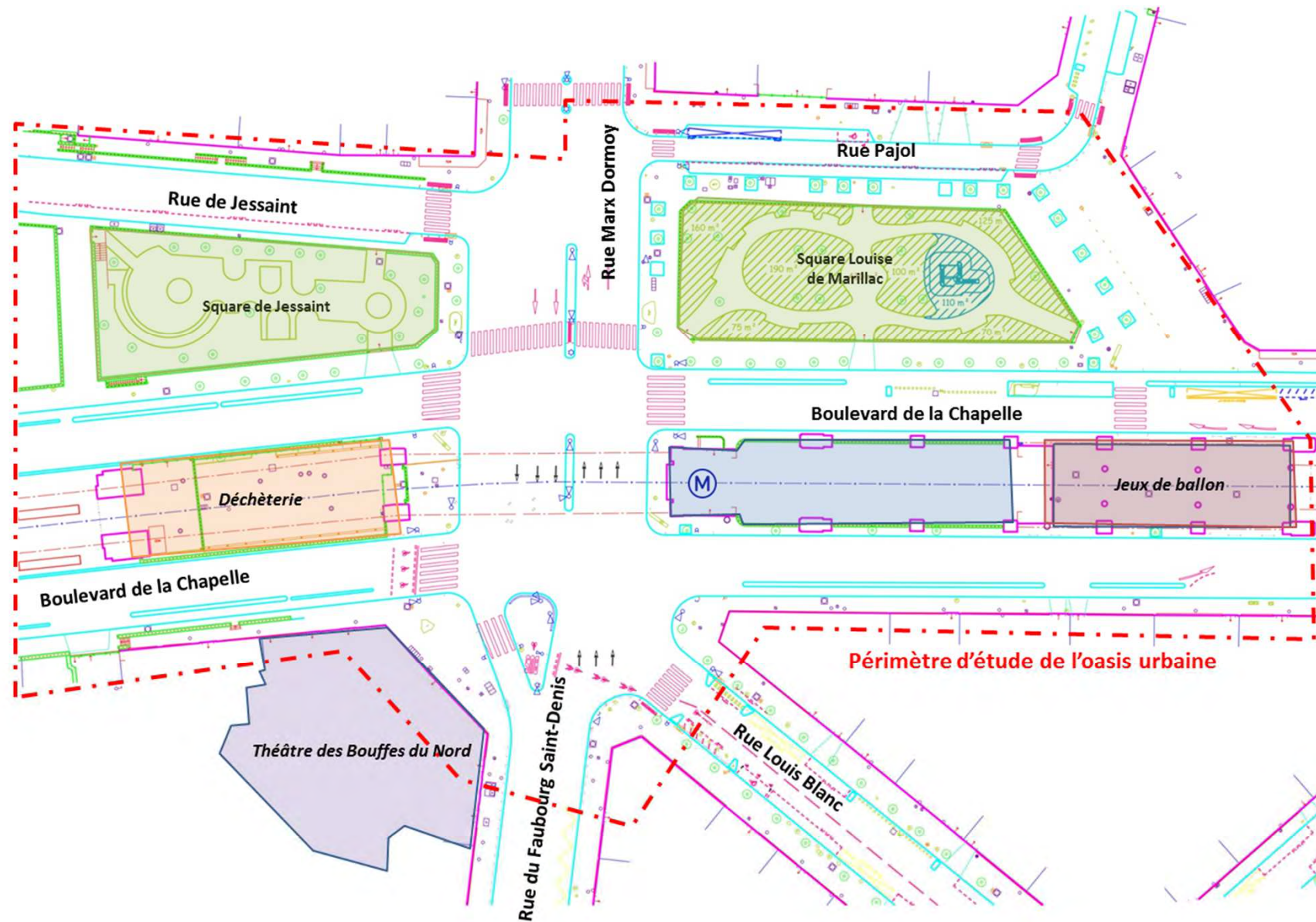
Zoom : La Chapelle

Carrefour fluidifié et sécurisé pour piétons et cyclistes :

- Moins de files de circulation
- Élargissements des passages piétons
- Création de 4 passages piétons
- Sécurisation des cyclistes en axe N-S
- Élargissement des trottoirs
- Kiosque journaux à repositionner (2 possibilités)



Oasis urbaine : le périmètre d'étude



Oasis urbaine : les orientations du projet

Piétonnisation de la rue de Jessaint (accès bus et secours)

Aménagement de la rue Pajol en zone de rencontre. Suppression du stationnement côté square pour recréer un trottoir

Etendre le square

- intégrer une partie de l'Esplanade à l'est
- intégrer le trottoir et les arbres d'alignement de la rue Pajol

1

- Créer de nouveaux usages, un petit marché est souhaité

2 **Végétaliser et améliorer les abords :**

- végétaliser les abords, les pieds d'arbres et requalifier les revêtement de sols,

3 **Favoriser les liaisons :**

- favoriser les traversées du square
- Création de nouvelles entrées et Élargissement des entrées existantes
- favoriser la transparence avec la rue en réduisant la densité des plantations

4 **Instaurer des usages**

- bancs, tables et assises individuelles
- bibliothèque hors les murs
- trouver un usage à l'auditorium
- Aire de jeux différente de ce qu'on trouve dans le quartier
- Des agrès sportifs mais uniquement mixtes et seulement 2 ou 3
- laisser des espaces libres pour des évènements éphémères

5 **Agrandir les trottoirs :**

- Faciliter les déplacements des usagers en supprimant les stationnements,
- Proposer aux restaurants l'installation de terrasses,

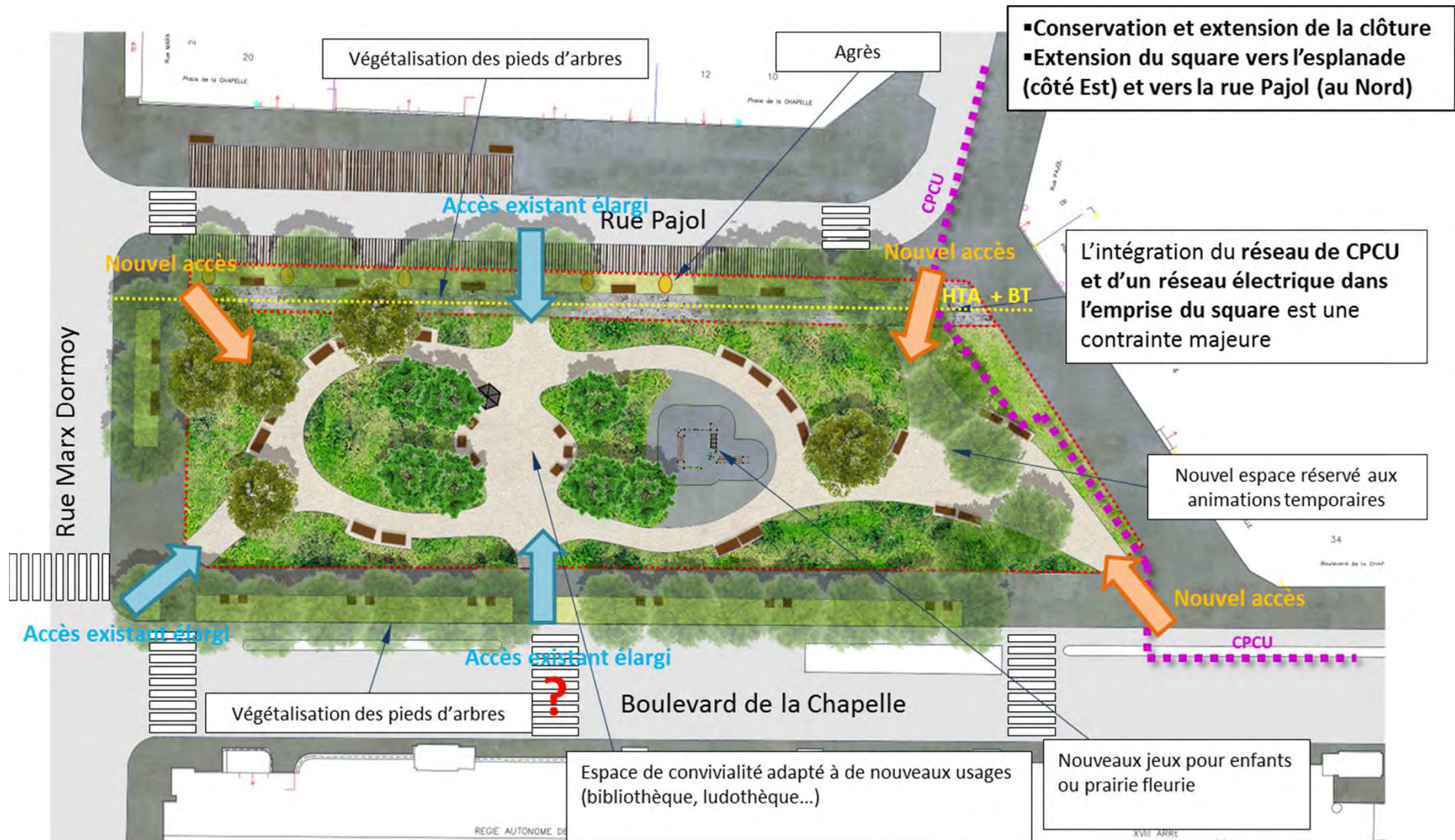
6 **Travailler la place du végétal:**

- Introduire de nouveaux usages à la place de certains massifs (jardin potager, partagé, ...)
- Créer une pelouse ou une prairie fleurie

Requalification de l'aire de jeux de ballons

Requalification de la déchèterie

Square Louise de Marillac : esquisse à l'étude après concertation avec les porteurs du projet



Square Louise de Marillac :

Végétalisation des pieds d'arbres - Bd de la Chapelle



Square Louise de Marillac :

Extension du square sur l'esplanade Est



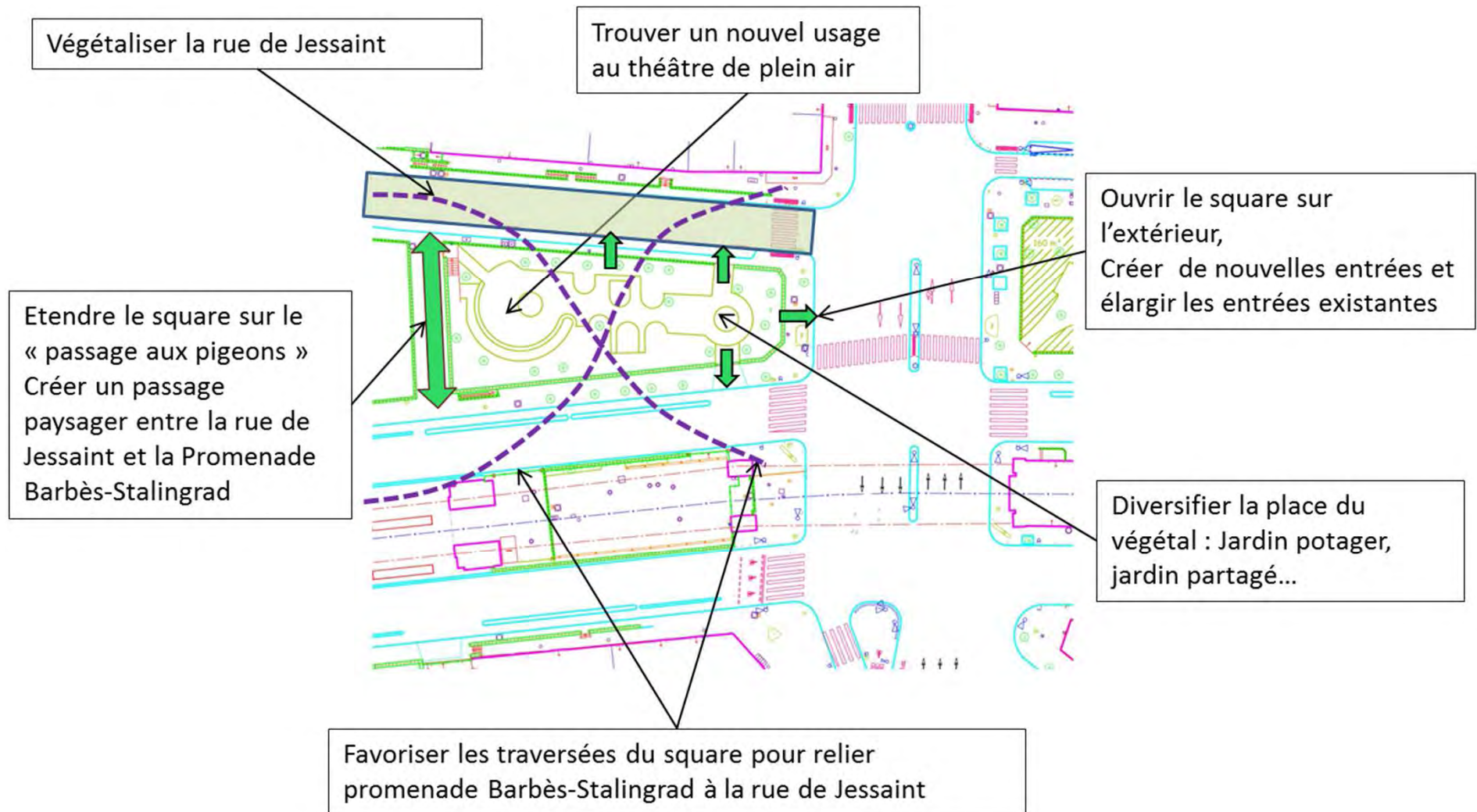
Square Louise de Marillac :

Extension au nord rue Pajol + terrasse et grands pots plantés sur trottoir côté habitations



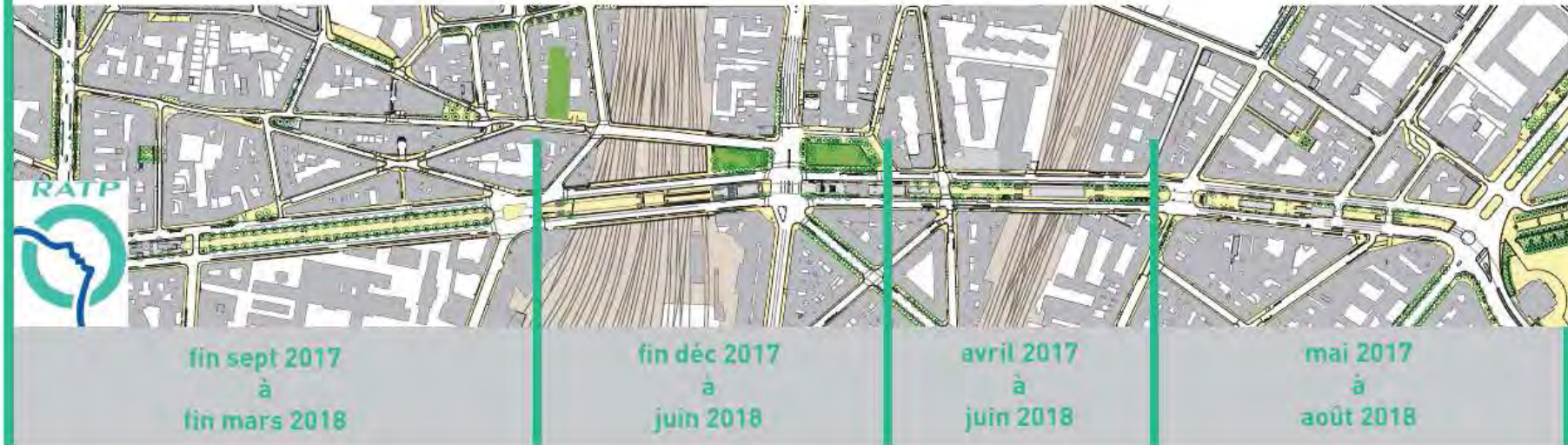
Oasis urbaine : Square de Jessaint

les orientations paysagères



Calendriers prévisionnels

TRAVAUX DE LA RATP



TRAVAUX DE VOIRIE



16 NOVEMBRE 2017

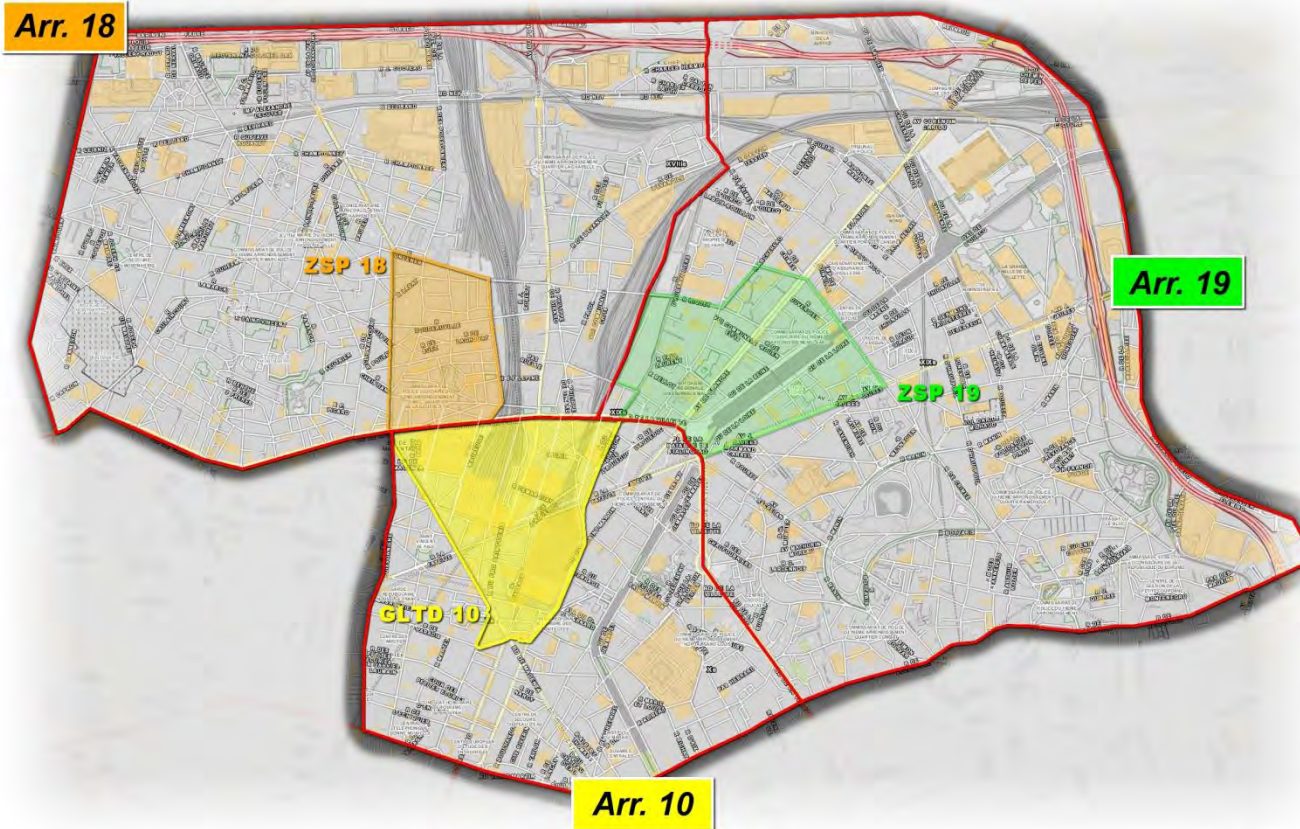
Conseil de Quartier

La Chapelle – Marx Dormoy





LE CONSTAT DE DÉPART



UN SECTEUR DEVENU TRÈS EN DIFFICULTÉ, NOTAMMENT PARCE QU'IL EST SITUÉ À LA FRONTIÈRE DE PLUSIEURS DISPOSITIFS PRIORITAIRES :

- Périmètre « Gare du Nord / SCMR »
- Zone de Sécurité Prioritaire « ZSP 18 »
- Zone de Sécurité Prioritaire « ZSP 19 »



UN GRAND PLAN D'ACTION VOULU PAR LE PRÉFET DE POLICE ET LANCÉ DÈS LE MOIS DE JANVIER 2017



La mise en place d'une coordination opérationnelle de toutes les forces engagées
sous la direction du Chef de District :

- Policiers des Commissariats des 10ème et 18ème arrondissements
- Brigade Spécialisée de Terrain : BST « Gare du Nord »
- Unités spécialisées de la DSPAP (CSI et BAC75N)
- Forces Mobiles (CRS et EGM)

La diversification des modes d'actions :

- Patrouilles dédiées et sectorisées
- Mise en place d'un ilôtage pédestre
- Réalisation de PVRD : Point de Visibilité, de Rencontre et de Dissuasion
- Calendrier hebdo des opérations spéciales visant des objectifs ciblés
- Durcissement des réponses administratives visant les commerces
- Engagement de services spécialisés contre les réseaux organisés



UN GRAND PLAN D'ACTION VOULU PAR LE PRÉFET DE POLICE ET LANCÉ DÈS LE MOIS DE JANVIER 2017



Une judiciarisation des phénomènes et un relais judiciaire renforcé :

- Création en septembre dernier d'un GLTD « Chapelle / Pajol » :
Groupe Local de Traitement de la Délinquance

Une fusion progressive et un renforcement des dispositifs existants :

- Pour une approche cohérente de l'ensemble du bassin
« Barbès – Chapelle – Lariboisière » et des actions plus impactantes
- Des renforts d'effectifs au profit des commissariats des 10^e et 18^e arr.
(44 issus des 244^e et 245^e promotions).
- La création d'une Brigade « Sauvettes et Contrefaçons »
sur le 18^e arrondissement en novembre
- Le renforcement de la Brigade Spécialisée de Terrain
dès le mois de janvier prochain





BILAN CHIFFRÉ DES ACTIONS MENÉES



OPÉRATIONS SPÉCIALES

Opé. Anti-sauvettes de masse	87
Opé. Enlèvement « STPE »	151
Opé. SLII (Immigration Irrégulière)	84
Opé. Trafic de Cigarettes	62
Opé. Contrôles de Commerces	15
Total des Opérations	394

BILAN D'ACTION

Evictions sauvettes	56 353
PV Simplifiés	4 644
Interpellations de multi-réitérants	65
Saisies (en kg)	52 148
Interpellations « E.S.I. »	503
Interpellations « Trafic de Cigarettes »	127
Interpellations « Autres motifs »	1356
Total des Interpellations	2 051

CONTRÔLES DES COMMERCES

Fermetures administratives	52
Propositions en cours	27
Total d'Opérations de Contrôle	15

VERBALISATIONS CIBLÉES

Stationnements gênants	8 571
Circulation	2 300
Incivilités	17
Total des Verbalisations	10 888



UN LIEN RENFORCÉ ET DES ÉCHANGES PLUS DIRECTS ET PLUS FLUIDES AVEC LES HABITANTS ET LEURS REPRÉSENTANTS



Une **réunion mensuelle** avec les **représentants des associations**.

Un **dispositif d'écoute et d'échanges** mis **à la disposition de tous** :

- Une Cellule d'Ecoute et de Traitement des Doléances (CETD)

Mail : ciat18-mpc@interieur.gouv.fr

- Une messagerie pour le recueil d'infos sur le phénomène des ventes à la sauvette

Mail : ciat18-sauvettes@interieur.gouv.fr



Une **articulation** opérationnelle **Police / Mairie** :

- Des échanges avec les deux Mairies
- Des actions conjointes ou coordonnées avec la DPSP



FOCUS SUR LES ACTIONS DE LA NOUVELLE Sous Direction de Lutte Contre l'Immigration Irrégulière



TROIS MISSIONS, TROIS DÉPARTEMENTS...

- Département des Centres de Rétention Administratives (DCRA)
- Département de Contrôle des Flux Migratoires (DCFM)
- Département de lutte contre la Criminalité Organisée liée à l'immigration irrégulière (DCO)



FOCUS SUR LES ACTIONS DE LA NOUVELLE DIRECTION DE LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE



OPÉRATIONS DE CONTRÔLES D'IDENTITÉ

- 38 opérations et **528 personnes contrôlées**
- **212 étrangers** en séjour irrégulier conduits au service
- 114 mesures d'éloignement notifiées dont **26 avec placement en centre**

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

- 35 opérations de contrôles
- Plusieurs types de sanctions pénales :
 - **6** Convocation par Officier de Police Judiciaire (**COPJ**)
 - **6** Compositions Pénales (**CP**)
 - **3** Comparutions sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (**CRPC**)
 - **4** Rappel à la Loi (**RAL**)



FOCUS SUR LES ACTIONS DE LA NOUVELLE DIRECTION DE LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE



LUTTE CONTRE LES VENTES À LA SAUVETTE

- Nature des saisies :

- 3 879 euros en numéraire
- 3 téléphones portables
- 1 342 paquets de cigarettes,
- 394 articles divers*

*Accessoires de téléphonie, sacs, foulards, chapeaux, cadenas, parapluies, etc.

DÉMANTÈLEMENT DE FILIÈRES

Focus sur les trafics de cigarettes

2016...

4 bandes organisées

28 organisateurs ou complices
(20 grossistes ou semi-grossistes)

6 écrous et 15 CJ

Saisies : 994 000 €, 1 260 cartouches
et
1 tonne de tabac à chicha et à chiquer.

2017...

12 bandes organisées

47 organisateurs ou complices
(21 grossistes ou semi-grossistes)

11 écrous et 23 CJ

Saisies : 460 000 €, 2 voitures, 1
scooter, 300 cartouches et 41 kg de
tabac à chicha.



FOCUS SUR LES ACTIONS DE LA NOUVELLE DIRECTION DE LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE



BILAN « PARIS - PETITE COURONNE » DEPUIS JANVIER 2017

- 49 réseaux criminels d'immigration démantelés
- 10 officines de fabrication de faux documents
- 151 organisateurs et complices dont 36 écroués
- 756 563 € en numéraire et comptes
- 10 biens immobiliers saisis
- 17 véhicules (2 ou 4 roues)

Montant total d'avoirs criminels déclarés

6 946 847 €

Contact : sdlii-bureau-com@interieur.gouv.fr

Préciser dans le sujet : « informations »



LE FOCUS SUR LA LUTTE CONTRE LES INFRACTIONS À CARACTÈRE SEXUEL



Les textes applicables en l'état actuel de la législation

Le harcèlement sexuel de l'article 222-33 du Code Pénal :

« Le fait d'imposer à une personne de façon répétée des propos ou comportements à connotation sexuelle (propos grivois, geste obscènes ...) qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant ou qui créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

Est assimilé au harcèlement sexuel « toute forme de pression grave, même non répétée, dans le but apparent ou réel d'obtenir un acte sexuel » (chantage).

Puni de 2 ans de prison et de 30.000 euros d'amende

L'agression sexuelle de l'article 222-22 du Code Pénal :

« Toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ».

Puni de 5 ans de prison et de 75.000 euros d'amende



FOCUS STATISTIQUE SUR L'ÉVOLUTION DES ATTEINTES SEXUELLES (18ÈME ET D2)



	CUMUL « ANNÉE » Janvier-Octobre		
	2016	2017	Evol.
2^e District	1 032	915	- 11 %
CSP « 18^e arr. »	220	209	- 5 %

	FOCUS « 3 DERNIERS MOIS » Août – Septembre - Octobre		
	2016	2017	Evol.
2^e District	306	275	- 10 %
CSP « 18^e arr. »	29	70	+ 141 %



Source : 4001 redistribué



16 NOVEMBRE 2017